

Communiqué de presse

Évry, le 20 juin 2011

NON à la délocalisation de l'aéroport d'Orly !

Délocaliser l'aéroport d'Orly. C'est la proposition¹ déposée par des députés UMP, dont trois parlementaires essonniers, relançant un sujet débattu au début des années 2000, avant d'être abandonné.

L'aéroport d'Orly a depuis dix ans renforcé son ancrage territorial et développé son potentiel économique, en intégrant la plateforme aéroportuaire dans une véritable dynamique économique. La démarche initiée par les Conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne autour du "Pôle d'Orly" a permis de réunir les élus locaux concernés et de porter collectivement une double ambition : le développement économique durable et l'amélioration des conditions de vie, qui visent à réaffirmer le rôle moteur du territoire du pôle dans le développement métropolitain.

Conscient de l'attractivité de ce territoire, le Conseil général de l'Essonne, à travers une motion qui sera présentée en séance publique le 27 juin prochain, s'oppose à la délocalisation proposée de l'aéroport d'Orly, celle-ci ayant des impacts très négatifs sur le développement des territoires essonniers ainsi que sur l'emploi dans le sud-francilien.

Le Conseil général dénonce par ailleurs la proposition de création d'une nouvelle infrastructure qui renforcerait le développement du transport aérien, ses impacts écologiques négatifs ainsi que le centralisme aéroportuaire francilien.

"C'est une proposition totalement incohérente au regard des projets gouvernementaux et régionaux de développement des transports en commun. Depuis 10 ans, l'aménagement de ces territoires a été pensé autour de l'aéroport d'Orly", juge Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne. **"Une telle proposition vient ainsi remettre en cause des années de travail concerté et un investissement considérable consenti à la fois par l'État et mais aussi par les collectivités à l'instar du T7, du prolongement de la ligne 14, du métro automatique à capacité adaptée entre Orly et Versailles ou encore de la gare LGV sous les aérogares".**

"Des solutions alternatives existent", renchérit Francis Chouat, 1^{er} Vice-président du Conseil général en charge de l'aménagement et du développement des territoires, des transports, de l'emploi et des politiques contractuelles, qu'il s'agisse **"du développement de l'intermodalité air-fer (LGV) et du report modal du trafic aérien vers le rail notamment pour les trajets Paris-Province, ou encore du rééquilibrage de l'utilisation des aéroports français au profit des aéroports régionaux"**. Les récents débats autour de la LGV interconnexion Sud ou celui à venir sur la liaison Paris-Orléans-Clermont-Lyon viennent confirmer ces intentions et la centralité d'Orly dans le dispositif francilien.

Le Conseil général de l'Essonne entend cependant rester force de propositions pour un développement équilibré et durable de l'aéroport d'Orly, en privilégiant la diminution des nuisances sonores auprès des riverains. Fidèle à ses engagements en faveur du développement durable et solidaire, le Conseil général maintiendra sa vigilance pour un respect de la limitation du nombre quotidien de mouvements, des couvre-feux et pour l'utilisation de quotas d'émission de gaz à effet de serre au niveau européen.

¹ Proposition de loi du 1^{er} juin 2011 relative à la délocalisation des plateformes aéroportuaires franciliennes, déposée par des députés UMP à l'Assemblée nationale, dont trois parlementaires essonniers, Mme Françoise Briand, MM. Guy Malherbe et Pierre Lasbordes.

Contact : Mathieu CUSSOT
Téléphone : 01 60 91 91 47
Portable : 06 77 80 24 72
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mcussot@cg91.fr

